



MOBIHEL Nettoyant Anti-silicones low VOC

Revision No:4
Date d'impression:20/04/09**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**

Nom du produit: MOBIHEL Nettoyant Anti-silicones low VOC
Code du produit: 7597
Nom général du produit: Mélange de solvants organiques.
Producteur / Fournisseur: HELIOS Tovarna barv, lakov in umetnih smol Kolicvevo d.o.o.
Kolicvevo 65, 1230 DOMŽALE, SLOVENIJA
tel. +386 1 722 4000, fax. +386 1 722 4040
Appel d'urgence: En cas de danger, contactez votre médecin traitant ou le médecin de garde.
Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires au numéro +386 (1) 722 4381 (Service INDOK).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers: Inflammable.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition: Solvants organiques composés et diluants, matières prêtes à l'emploi pour enlever des peintures ou des laques.

Composants contribuant aux dangers:

Nom chimique	Conc. %	No CAS.	No EC	Code No.	Symbole	Phrases R
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	50-100	64742-82-1	265-185-4	649-330-00-2	N Xn	R51/53 R66 R67 R65
xylène	10-25	1330-20-7	215-535-7	601-022-00-9	Xn	R10 R20/21 R38
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	2.5-10	64742-95-6	265-199-0	649-356-00-4	N Xn	R66 R67 R10 R51/53 R37 R65
acétate de n-butyle	2.5-10	123-86-4	204-658-1	607-025-00-1		R10 R66 R67
1,2,4-triméthylbenzene	1.0-2.5	95-63-6	202-436-9	601-043-00-3	N Xn	R10 R20 R36/37/38 R51/53
éthylbenzene	1.0-2.5	100-41-4	202-849-4	601-023-00-4	F Xn	R11 R20

4. PREMIERS SECOURS

Effets néfastes possibles sur la santé:	Vertiges, malaise, vomissements, respiration difficile, irritation de la peau ou des yeux. En ce cas faire appel à un médecin et lui présenter cette fiche.
Inhalation:	Amener le sujet à grand air et le garder au repos. Ne lui rien faire absorber par la bouche tant que les symptômes persistent.
Ingestion:	Ne rien absorber par la bouche. Ne boire que de l'eau. Ne pas faire vomir.
Contact avec la peau et les vêtements :	Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau à l'eau et au savon. Ne pas utiliser de solvants organiques ni de diluants.
Contact avec les yeux:	Laver abondamment à l'eau durant au moins 15 minutes et faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Mesures préventives:	Eliminer les sources d'ignition: flamme nue, cigarette allumée, outils pouvant provoquer des étincelles. Fermer les récipients.
Moyens d'extinction:	Mousse, poudres, dioxyde de carbone, eau pulvérisée dans une mesure limitée.
Méthodes d'intervention:	Eteindre dans la direction du vent. Refroidir à l'eau pulvérisée les emballages non brûlants. Empêcher la fuite des produits et les déplacer à un endroit sûr. Un incendie peut produire une épaisse fumée noire et des produits gazeux comportant des risques pour la santé. Des appareils respiratoires à filtre A peuvent être requis.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles:	Eloigner toutes sources d'ignition (flamme, cigarette allumée, outils pouvant provoquer des étincelles etc.). Protéger les voies respiratoires contre l'inhalation des vapeurs. Tenir compte d'une bonne ventilation.
Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les caves, les fossés ou dans les égouts et éviter l'accumulation des vapeurs dans les locaux fermés.
Procédé de nettoyage:	Contenir et retenir les fuites avec des matériaux absorbants, par exemple: sable, terre. Mettre le mélange au rebut dans une décharge agréée pour déchets spéciaux ou dangereux ou le faire incinérer dans un incinérateur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	Assurer une bonne ventilation dans les locaux où le produit est utilisé. Respecter la réglementation en vigueur concernant l'émission des substances dangereuses dans l'environnement (paragraphe 12) et les limites d'explosivité (paragraphe 9). Assurer l'observation des prescriptions de sécurité de travail. Fermer soigneusement les emballages. Stocker dans les locaux qui sont inaccessibles aux personnes non autorisées. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.
Stockage:	Stocker conformément aux dispositions en matière de stockage des substances inflammables et d'autres substances dangereuses. Stocker à l'écart des produits alimentaires et de fourrage. Conserver le produit dans l'emballage soigneusement fermé, dans un endroit sec et bien ventilé. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. L'emballage doit être muni d'une étiquette originale du fournisseur.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle: Adapter les équipements de protection individuelle à la technologie de l'application du produit. Utiliser des matériaux qui sont résistants aux solvants organiques (caoutchouc, plastique spécial). Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Protection respiratoire: Assurer aux postes de travail une ventilation suffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants contenus dans la partie volatile du produit sous les valeurs limites admissibles.

Valeurs limites d'exposition aux composants dangereux aux postes de travail conformément au Règlement concernant la sécurité des travailleurs contre les risques d'exposition aux substances chimiques (Bulletin officiel TRGS 900):

Nom chimique du composant	No CAS	Valeur limite (mg/m ³)
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	600
xylène	1330-20-7	221
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	100
acétate de n-butyle	123-86-4	480
1,2,4-triméthylbenzene	95-63-6	100
éthylbenzene	100-41-4	442

Protection des mains: Utiliser des matériaux qui sont résistants aux solvants organiques (caoutchouc, plastique spécial). L'utilisation des gants protecteurs est obligatoire.

Protection des yeux: Utiliser des lunettes de sécurité, dans le cas d'une application par pulvérisation utiliser aussi une protection du visage.

Protection de la peau: Porter un vêtement de protection.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Après solvants organiques
pH:	N.A.
Point d'ébullition:	126 °C acétate de n-butyle
Point d'éclair:	23 °C ISO 3679
Température d'auto-inflammation:	296 °C naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré
Densité (kg/l):	ISO 2811
Limite inférieure d'explos. (% poids):	0.7
Limite supérieure d'explos. (% poids):	7.00
Pression de vapeur (Pa/20°C):	1066 acétate de n-butyle
Solubilité dans l'eau:	Insoluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Le produit est stable dans les conditions normales de manipulation, de stockage et d'utilisation. Stocker le produit bien fermé dans son emballage d'origine.

Réactivité: Non réactif et compatible avec la plupart des substances courantes excepté avec des oxydants extrêmes. Conserver bien fermé dans l'emballage d'origine.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Inhalation:** L'exposition prolongée aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des valeurs limites au poste de travail (paragraphe 8) peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu' irritation des muqueuses et du système respiratoire, dommages causés aux reins, au foie et au système nerveux.
- Ingestion:** L'ingestion peut apporter des lésions dans le tissu des organes de la digestion.
- Contact avec la peau:** Un contact prolongé et intensif avec le produit nuit au renouvellement naturel du film hydrolipidique de la peau.
- Contact avec les yeux:** Les gouttelettes du produit ou ses vapeurs en de hautes concentrations peuvent provoquer des irritations des yeux. Les symptômes de l'effet du produit sur l'organisme sont indiqués au paragraphe 4.

Nom chimique	No CAS.	C.L.50 par inhalation	D.L. 50 – par voie orale	D.L.50 par contact avec la peau
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	C.L.50 Rat > 5 mg/l	D.L.50 Rat > 2000 mg/kg	
xyléne	1330-20-7	C.L.50 (4 heures) Rat = 6350 mg/l	D.L.50 Rat = 8700 mg/kg	
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	C.L.50 Rat > 5 mg/l	D.L.50 Rat > 2000 mg/kg	
acétate de n-butyle	123-86-4		D.L.50 Rat = 14000 mg/kg	D.L.50 Lapin = 5000 mg/kg

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Le produit contient 100 % de composants organiques volatils.

Le produit est dans l'environnement naturel difficilement bio-dégradable.

Empêcher toutes pénétrations dans le sol, l'eau, les sources d'eau, les égouts, les stations d'épuration. Le procédé préconisé d'élimination est l'incinération contrôlée à haute température.

Nom chimique	No CAS.	Concentrations éco-toxicologiques limites
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	C.L.50 pour l'environnement aquatique poissons = 1 - 10 mg/l C.L.50 pour l'environnement aquatique Daphnies = 1 - 10 mg/l C.L.50 pour l'environnement aquatique bactéries = 1 - 10 mg/l
xyléne	1330-20-7	C.L.50 pour l'environnement aquatique poissons = 1 - 10 mg/l C.L.50 pour l'environnement aquatique Daphnies = 1 - 10 mg/l C.L.50 pour l'environnement aquatique bactéries = 10 - 100 mg/l
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	C.L.50 pour l'environnement aquatique poissons = 1 - 10 mg/l C.L.50 pour l'environnement aquatique Daphnies = 1 - 10 mg/l C.L.50 pour l'environnement aquatique bactéries = 1 - 10 mg/l
acétate de n-butyle	123-86-4	C.L. 50 (96 heures) pour l'environnement aquatique poissons = 184 mg/l C.L. 50 (96 heures) pour l'environnement aquatique Daphnies = 18 mg/l C.L.50 pour l'environnement aquatique bactéries > 1000 mg/l

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Produit:** Les déchets non récupérables du produit et de son emballage doivent être éliminés conformément aux réglementations sur le traitement des déchets spéciaux et dangereux (dir.91/689/EEC, dir. 2000/532/EC).

No de classification du déchet : 08 01 11
Caractéristique dangereuse du déchet: H5; H3-B

Les procédés préconisés de l'élimination des déchets: l'incinération contrôlée à haute température ou mise en décharge contrôlée de déchets dangereux.

Emballage: Les emballages métalliques dont le renouvellement et la réutilisation ne s'avèrent pas rationnels sont à soumettre par priorité au recyclage dans l'industrie sidérurgique ou en décharges contrôlées de déchets (dir.94/62/EC, dir. 1999/177/EC).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport sur rail et par route (RID/ADR):

No UN :	1263	SUBSTANCES SIMILAIRES AUX PEINTURES (640 E)
Classe:	3	Liquides inflammables
Groupe d'emballage:	II	
Etiquetage:	3	
No d'identific. du danger:	30	

Transport par mer (IMDG):

No UN :	1263
Classe:	3.3
Page:	3372
Etiquetage:	3

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage de la préparation:

Xn



NOCIF

N



DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Contient: naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré ; xylène

Phrases R:

- R10 Inflammable.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

- S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

RESERVE EXCLUSIVEMENT A L'USAGE PROFESSIONNEL.

Autres réglementations: Cette Fiche de données de sécurité est élaborée en accord avec la Loi sur les substances chimiques (dir. 67/548, 88/379, 92/32, 99/45) et avec le Règlement sur le classement, l'étiquetage et l'emballage des substances dangereuses.

16. AUTRES DONNÉES

La signification des phrases R du chapitre 3:

- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R10 Inflammable.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R38 Irritant pour la peau.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R20 Nocif par inhalation.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R11 Facilement inflammable.

Modifications par rapport à la version précédente: chapitres 2., 3., 8., 9., 11., 12., 14., 15., 16.

Les informations contenues dans cette Fiche de données de sécurité ne concernent que le produit indiqué en forme livrée et ne sont pas garanties pour son utilisation en combinaison avec d'autres matériaux ou dans les procédés non prévus dans les notices d'utilisation. Ces renseignements sont basés sur nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour, ils sont donnés de bonne foi. Il incombe à l'utilisateur de constater si le produit est applicable à l'usage dans ses conditions de travail spécifiques. Les indications figurant sur cette Fiche de données de sécurité décrivent les exigences en matière de sécurité concernant notre produit et ne constituent pas de garantie quant à ses propriétés. Au cas de non respect des mesures indiquées ou de l'utilisation de produit l'utilisateur est seul responsable.